

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION EPCC TERRE DE LOUIS PASTEUR</b>	Réunion du : 17 septembre 2015
Délibération n°2015-16	Rapporteurs: Marie-Christine CHAUVIN

Présents: 14  
Votants : 18  
Pour : 18 / contre : 0

Séance présidée par : M. LEFEVRE, puis Mme CHAUVIN à compter de son élection comme Présidente.

Sont présents : M. AMIENS, M. BACH, Mme BOURGEOIS, M. BRUNIAUX, Mme CHAUVIN, M. DAVID, M. FALGA, M. FASSET, M. FRANCONY, M. LEFEVRE, M. MOLIN, M. PERNOT, Mme SIMON, Mme VUILLEMIN-LAXENAIRE

Présents sans voix délibérative : M. PERRAULT (pour M. ROLLAND), M. LAMBEY (pour M. CHANET), M. ANCET (pour M. BONNIN)

Sont excusés : M. BAHY, Mme BARTHOULOT, M. BONNIN, M. CHANET, M. FICHERE, M. ROLLAND, M. SCHWARTZ, M. SERMIER, Mme TORCK

Donnent pouvoir : M. SCHWARZ à M. BACH, M. FICHERE à M. DAVID, M. SERMIER à M. LEFEVRE, Mme TORCK à Mme CHAUVIN

### CREATION D'UN POSTE D'APPRENTI

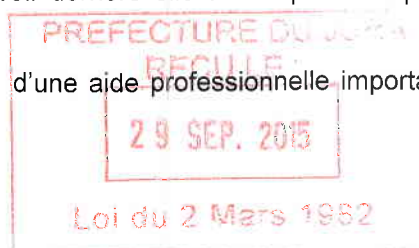
L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. L'EPCC Terre de Louis Pasteur souhaite offrir à un étudiant la possibilité de se former et d'acquérir les connaissances nécessaires pour valider un BTS Tourisme délivré par le Lycée Charles Nodier à Dole.

Cet apprenti sera amené à assurer, sous l'œil vigilant et bienveillant de son maître d'apprentissage, Madame Mireille GALLOT, responsable de l'Atelier Pasteur et du pôle pédagogique de Terre de Louis Pasteur, les missions suivantes :

- Participer aux accueils des maisons Pasteur de Dole et Arbois
- Participer à l'activité technique et administrative de l'Atelier Pasteur
- Accompagner une réflexion sur le développement éventuel de la boutique à la maison natale
- Contribuer à l'organisation de manifestations telles que Microb'scopic, la mise en place de nouvelles expositions, les inaugurations,
- Contribuer à la rédaction, à l'élaboration du rapport d'activité de l'EPCC, à la tenue de tableaux de bord statistiques
- Participer à la mise en place des outils sur la diffusion de la communication de l'EPCC
- Participer à des animations scientifiques ainsi qu'aux visites guidées.

Ce dispositif d'apprentissage présente un intérêt tant pour le jeune accueilli que pour l'EPCC, compte tenu du diplôme préparé par les postulants. Il permettra à la personne retenue au bout de deux années de formation, de sortir opérationnelle de sa formation, et d'avoir derrière elle une expérience professionnelle valorisable sur le marché du travail.

L'EPCC quant à lui aura pu bénéficier pendant deux ans, d'une aide professionnelle importante, et d'une présence précieuse, dynamique et enrichissante.



NCC

Le coût de l'apprentissage sera le suivant :

- 1ère année : 597.58 /mois, soit 7 170.96€ annuel
- 2ème année : 714.18/mois, soit 8 570.16€ annuel

A titre indicatif, le coût pour deux ans d'apprentissage s'élèvera à 15 741.12€ (7170.96€ la première année – 8570.16€ la deuxième année).

Le comité technique a été saisi pour se prononcer sur cette demande, il se réunira le 15 octobre 2015.


---

**DELIBERATION N°2015-16 du 17 SEPTEMBRE 2015**

**Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de :**

- **Valider la création d'un poste d'apprenti à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015**
- **Inscrire les crédits nécessaires aux budgets 2015, 2016 et 2017, au chapitre 12.**
- **Autoriser le Président du Conseil d'administration de l'EPCC ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention à conclure avec le Lycée Charles Nodier, Centre de Formation des Apprentis en BTS tourisme**



Délibération n° 2015-16 du 17 septembre 2015	La Présidente	<b>Marie-Christine CHAUVIN</b> 
Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le	Et publication / Notification le :	<b>29 SEP. 2015</b>